



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 7 mars 2018

### Dépollution du site Editrans de Bassens (33) : un chantier exemplaire mené tambour battant

La société EDITRANS a accueilli pendant plusieurs années à Bassens des activités de récupération de déchets (plastique, métaux, bois, etc.) dans des conditions qui ont conduit l'autorité préfectorale à suspendre son fonctionnement et à prescrire des mesures d'urgence pour garantir la sécurité du site.

Le 17 novembre 2017, le Préfet a ainsi requis l'intervention de l'ADEME pour évacuer les déchets et mettre le site en sécurité au regard d'un risque incendie important. Dès la fin novembre, l'équipe technique dirigée par l'ADEME était à l'ouvrage avec un double objectif : sécuriser et dépolluer le terrain ; valoriser le maximum de déchets.

Pour cela, un chantier exemplaire s'est déployé puisque plutôt que de choisir l'enfouissement complet, l'ADEME procède au tri et à la valorisation des déchets grâce à la mise en place d'une chaîne complète du tri in situ, ce qui constitue est une première en Nouvelle-Aquitaine et assez rare en France.

Accompagné par M. Jean-Pierre Turon, maire de Bassens, le directeur régional de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, M. Lionel Poitevin, a ouvert ce chantier à la presse mardi 6 mars pour une visite exceptionnelle. Sur les 12 000 tonnes de déchets initialement stockés sur place, les 2/3 ont déjà été triés et évacués. L'ensemble sera traité d'ici à mai 2018, avec un taux de valorisation dépassant les 50% !

Au regard de l'état du site avant les travaux et des moyens mis en œuvre pour le rendre propre, le message central de l'ADEME reste d'actualité : « *le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Consommons mieux, soyons responsables !* ».

### Spécial Presse

**L'ADEME Nouvelle-Aquitaine intervient aujourd'hui sur une quinzaine de sites et de sols pollués en Nouvelle-Aquitaine.**

Héritage des révolutions industrielles et des mutations socio-économiques, la France compte aujourd'hui plus de :

- 250 000 anciens sites industriels et activités de service pouvant être à l'origine de pollution des sols, dont 34 120 localisés en Nouvelle-Aquitaine (base de données Basias au 12 février 2018) ;
- 4 000 sites faisant l'objet de mesures de gestion des sols pour prévenir les risques sur les personnes et l'environnement, dont 775 en Nouvelle-Aquitaine (base de données Basol au 12 février 2018).

Ces sites sont susceptibles de porter atteinte à la santé humaine ou à la qualité des écosystèmes aquatiques ou des écosystèmes terrestres. Ils peuvent entraîner des détériorations aux biens matériels, une détérioration ou une entrave à l'agrément de l'environnement ou à d'autres utilisations légitimes de ce dernier (extrait de la Directive européenne du 23 octobre 2000). Une fois traités, certains d'entre eux représentent aussi des opportunités de reconquête foncière.

#### A propos de l'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr)

#### Contacts presse

**ADEME Nouvelle Aquitaine**

Sylvain KRUMMENACHER – Tél. : 05 56 33 80 24 – [sylvain.krummenacher@ademe.fr](mailto:sylvain.krummenacher@ademe.fr)  
Marie-Jeanne LE CASTREC – Tél. : 05 55 71 38 52 – [marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr](mailto:marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr)

**Horizon Public Conseils**  
[#ADEME Nouvelle Aquitaine](https://twitter.com/ADEME Nouvelle Aquitaine)

Pierre CHAPSAL – Tél. : 06 71 59 74 18 – [chapsal@horizonpublic.org](mailto:chapsal@horizonpublic.org)

